

Index AI : PRE01/284/2013
13 June 2013

Tunisie. Il faut libérer les FEMEN emprisonnées

Les peines de prison prononcées en Tunisie mercredi 12 juin contre trois militantes de FEMEN – un mouvement international de défense des femmes s'étant illustré en organisant des manifestations seins nus –, sont une restriction inacceptable de leur liberté d'expression, a déclaré Amnesty International jeudi 13 juin.

Marguerite Stern et Pauline Hillier, deux Françaises, et Josephine Markmann, une Allemande, ont été arrêtées le 29 mai alors qu'elles manifestaient torse nu devant le Palais de justice de Tunis afin de réclamer la libération d'une Tunisienne membre des FEMEN appréhendée quelques jours plus tôt.

Déclarées coupables d'atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs, ainsi que de tapage, elles ont été condamnées à quatre mois et un jour de prison. Les trois jeunes femmes ont l'intention de former un recours contre ce jugement.

« Il est complètement disproportionné d'emprisonner des gens parce qu'ils ont fait l'exercice de leur liberté d'expression », a souligné Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Le droit international relatif aux droits humains autorise l'adoption de mesures limitant le droit à la liberté d'expression, mais seulement si l'objectif poursuivi est légitime et si les moyens employés sont les moins restrictifs possibles.

« Même s'il est possible que certains considèrent l'action de protestation menée par ces femmes choquante ou contre-productive, cela ne justifie pas qu'on les place derrière les barreaux », a ajouté Hassiba Hadj Sahraoui.

« Si les autorités tunisiennes sont réellement déterminées à respecter leurs obligations internationales en matière de droits humains, elles doivent relâcher ces trois femmes. »